

LETTRE INFO N°6



13 / 01 / 2026

Les membres du bureau académique du SNEP FSU Guyane souhaitent à chaque collègue de l'académie ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

CONGRES ACADEMIQUE / STAGE ESCALADE

ORGANISE PAR LE SNEP FSU Guyane

J-8 AVANT LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS !

Il se déroulera les LUNDI 26 et MARDI 27 janvier 2026 à ROURA.



CONVOCATION ET COUPON REPONSE A LA FIN DE LA LETTRE INFO

Une inscription au plus tôt nous permet d'anticiper toute la logistique (réservation de la salle **escalade et de l'encadrement** nécessaire selon le nombre de personnes, réservation **des logements** sur place pour les collègues éloignés, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Mana, St Laurent, Apatou, St Georges, Camopi, et les collègues du fleuve Maroni, réservation **des repas** pris en charge par le SNEP Guyane, ...)



**CE CONGRES EST OUVERT A TOUS, TITULAIRES et CONTRACTUELS. LA SEULE
CONDITION EST D'ETRE SYNDIQUE AU SNEP FSU Guyane.**

**SI LA DEMANDE EST DEPOSEE DANS LES DELAIS VOTRE CHEF NE PEUT
S'OPPOSER A VOTRE VENUE.**

LE VOTE :

1/ JE VOTE POUR QUOI ?

Chaque syndiqué est appelé à se prononcer sur :

- **Les bilans d'activité.** NATIONAL et ACADEMIQUE. Pour / Contre / Abstention
- **Les bilans financiers.** NATIONAL et ACADEMIQUE. Pour / Contre / Abstention
- **Les listes présentées.** NATIONAL et ACADEMIQUE. Pour / Contre / Abstention

2/ JE VOTE COMMENT ?

Bulletin de vote à remplir, plier et glisser dans la petite enveloppe puis placer la petite enveloppe dans la grande enveloppe blanche. Indiquer nom prénom établissement et signer cette enveloppe blanche

3/ JE DEPOSE OU ?

Je peux amener directement mon vote le jour du congrès à ROURA. Je peux également voter sur place. Si je ne participe pas au congrès je fais passer mon enveloppe de vote à un collègue qui y participe. Je peux également AVANT le 03 février, date du dépouillement, faire passer mon vote à l'un des membres du bureau académique du SNEP FSU Guyane.

**Si tu te syndiques entre aujourd'hui et la date du congrès tu pourras bien entendu PARTICIPER
au congrès / stage escalade et VOTER.**

MUTATIONS INTER ACADEMIQUE

- **Du 14 au 28 janvier** : affichage du barème sur SIAM et demande de corrections s'il y a des erreurs
- **30 janvier** : affichage définitif du barème retenu pour le mouvement INTER
- Résultats du mouvement INTER : **12 MARS**

La réforme des mutations des enseignants du second degré a été mise en place dès 1999 pour la rentrée 2000. Avant cette réforme, les enseignants titulaires participaient à un mouvement national unique et centralisé, leur permettant de candidater directement sur des postes vacants à l'échelle nationale. Les contractuels n'étaient recrutés qu'en complément, pour combler les postes refusés par les titulaires.

Avec la déconcentration décidée par Claude Allègre en 1999, le mouvement a été scindé en deux phases successives strictement séparées :

Mouvement inter-académique (changement d'académie, géré nationalement), puis intra-académique (affectation en établissement, gérée par les rectorats).

Cette organisation, toujours en vigueur aujourd'hui restreint la fluidité des candidatures des titulaires sur les postes vacants et facilite le recours massif aux contractuels pour pallier les besoins non satisfaits.

Cette réforme s'inscrit dans une précarisation de long terme, initiée il y a près de 30 ans :

- Recours croissant aux contractuels : Dans le second degré public, leur part a plus que doublé, de 5 % au début des années 2000 à 11,4 % en 2023-2024 (sources : Repères et références statistiques, DEPP, ministère de l'Éducation nationale). Ils représentent près de 10 % des enseignants, tous degrés confondus.
- Gel des salaires : Perte de pouvoir d'achat de plus de 20 % depuis 2000 du fait des gels répétés du point d'indice.
- Crise des vocations : Chute de 30-40 % des candidats aux concours par rapport aux années 2000, avec des milliers de postes non pourvus.
- Dégradation des résultats : Baisse continue des scores PISA depuis 2000 (ex. : mathématiques, de 517 à environ 474 points en 2022).

POUR CHANGER LA DONNE SOYONS SOLIDAIRES ET SYNDIQUES !

F3SCT

Prochaine réunion F3SCT : le 22 janvier

Ordre du jour :

- Adoption du PV de la réunion de la formation spécialisée du 8 octobre 2025
- Adoption du programme annuel de prévention académique
- Calendrier de réunion des instances et visites de la formation spécialisée CSA
- Présentation du bilan des actions en matière de prévention de santé, sécurité au travail pour 2024/2025
- Questions diverses

CENTRE EPS ET SOCIÉTÉ



Le Centre EPS et Société est une association professionnelle, créée par le SNEP-FSU, en 1996. À ce titre, il fait entièrement partie de la lutte culturelle que mène le SNEP sur le statut et les contenus de l'EPS. C'est le sens de son livre « EPS et culturalisme » (2018).

EPS & Société produit une revue biannuelle, ContrePied, qui est publiée à 10 000 exemplaires. Chaque numéro anime une question professionnelle. Plus de 60 numéros ont été édités à ce jour.

Le SNEP-FSU offre chaque numéro à ses adhérent·es, MAIS les syndiqué·es au SNEP-FSU ne sont pas de fait adhérent·es au Centre EPS et Société. **C'est une démarche individuelle et volontaire !**

Alors quel intérêt pour les militant·es, les adhérent·es au SNEP-FSU d'adhérer au Centre EPS et Société ? Il est triple : militant, culturel et professionnel.

Militant. Il faut bien le dire, c'est d'abord **un soutien aux objectifs du Centre EPS et Société**, dont la visée est l'inscription de l'EPS dans les questions de société.^[1]

Culturel. Notre visée est la défense et la promotion d'une EPS plurielle, libre et émancipatrice, en phase avec la culture contemporaine des APSA. Telle est notre spécificité.

Professionnel. Le Centre s'est donné l'objectif de penser les questions de l'EPS dans ses rapports à l'école, aux questions sociales et sportives et, plus largement, aux débats idéologiques de l'heure, pour en faire aussi un lieu organisateur de la réflexion professionnelle à l'échelle de l'ensemble de la corporation. Telle est notre ambition.

^[1] Rappelons que le SNEP a réussi à faire inscrire les 4 h d'EPS dans le programme NFP 2024.

Enfin, c'est un soutien financier, en sus d'un **soutien moral** aux équipes militantes du Centre EPS et Société. **La cotisation est modique, 10 euros par an**, mais c'est le nombre d'adhérent·es qui fait la force du Centre et entretient l'engagement de ses militant·es.

<https://epsetsociete.fr/>

OBSERVATOIRE DE L'EPS

Le SNEP-FSU lance l'Observatoire de l'EPS, une enquête complète, essentielle pour comprendre au plus près la réalité de notre métier et son évolution.

Conditions matérielles, enjeux pédagogiques, reconnaissance professionnelle, rémunération, charge de travail, engagement dans l'établissement ou au sein de l'EPS : chaque réponse compte pour dresser un état des lieux précis et défendre nos revendications.

Plus nous serons nombreuses et nombreux à témoigner, plus notre parole collective aura de poids pour améliorer concrètement nos conditions d'exercice et la place de l'EPS dans le système éducatif. Quelques minutes suffisent pour remplir ce questionnaire, mais son impact sera durable.

Prenez le temps de participer et d'encourager vos collègues à le faire **avant le 31 janvier** : faites entendre votre voix !

<https://lesite.snefpsu.fr/actualites/publications/bulletins-nationaux/articles/lobservatoire-de-leps-a-vous-la-parole/>

COMMUNIQUE FSU / VENEZUELA



Communiqué de presse Soutien au peuple vénézuélien

F.S.U.

La capitale du Venezuela, Caracas, et plusieurs régions du pays ont été bombardées par l'armée des Etats-Unis d'Amérique cette nuit. Le gouvernement de Washington revendique un raid terrestre et l'enlèvement du président du pays, Nicolas Maduro.

Cette tentative impérialiste d'imposer un changement de régime au Venezuela survient après des semaines d'escalade et de frappes des Etats-Unis contre des navires, aux Caraïbes et dans le Pacifique, sous prétexte d'une lutte contre le trafic de drogues. Des actes dénoncés par le haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU comme inacceptables et réalisés en violation complète du droit international.

La FSU se tient aux côtés du peuple vénézuélien. Si elle n'a pas d'illusion sur le régime en place à Caracas, son autoritarisme et ses atteintes aux droits de l'homme, elle n'en a pas non plus sur les motivations de l'administration Trump, notamment à l'égard des ressources pétrolières.

C'est au peuple vénézuélien qu'appartient souverainement le droit de déterminer son avenir et de gérer les ressources du pays, hors des tentatives de prédation étrangères.

L'agression militaire des Etats-Unis est inadmissible. Elle risque d'entraîner le chaos, la guerre civile et une souffrance accrue d'une population déjà confrontée à un blocus économique.

La FSU attend du gouvernement et de la communauté internationale qu'elle condamne cette intervention et défende les principes qui fondent le droit international.

La FSU appelle à se joindre aux mobilisations et rassemblements de soutien au peuple vénézuélien, contre l'agression des États-Unis.

SE SYNDIQUER... AU PLUS VITE !

Pas de syndiqué-es = Pas de syndicat = Pas de défense de ses droits.

Se syndiquer? Incontournable pour être informé et défendu individuellement et collectivement!

Le « **Tous et toutes Ensemble** » se fabrique. **Ensemble** on pèse bien plus. **ENSEMBLE** nous sommes + efficaces, écoutés, et respectés

Se défendre, s'informer, agir, proposer, lutter, ... c'est être acteur et actrice de son métier et de sa carrière !

Se syndiquer c'est construire ce « **NOUS** » pour répondre à la fois aux problèmes des personnes du métier et de la discipline => **Une profession organisée, solidaire** est plus efficace, plus entendue et mieux considérée.

⇒ **Se syndiquer au SNEP-FSU ? Une évidence**

⇒ <https://lesite.snepfsu.fr/adhesion-par/>

Demande d'autorisation spéciale d'absence

Nom - Prénom :

Établissement :

à Monsieur..... Recteur de l'académie de GUYANE

s/c de

Monsieur le Recteur

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation spéciale d'absence afin de participer au congrès académique du SNEP FSU Guyane qui se déroulera

le 26 janvier et 27 janvier 2026, de 8h à 17h

A ROURA

Vous trouverez ci-dessous la convocation que m'a adressée le SNEP FSU Guyane

Date et signature :



Section syndicale de GUYANE

Syndicat National de l'Education Physique

de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Nom Prénom:

Fonction :

Etablissement :

A

Le

CONVOCATION

Conformément aux articles R214-38, R214-39, R214-40 et R214-41 du Code général de la Fonction publique, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du/de la chef-fe de service ou d'établissement au moins trois jours à l'avance.

Cher·e collègue,

Tu es prié·e de bien vouloir assister au congrès académique qui se tiendra les:

26 et 27 janvier 2026 à ROURA

Début des travaux :	26/01/26	à partir de 8 heures
Fin des travaux :	27/01/26	à 17 heures

Ordre du jour :

- Adoption des bilans d'activités et financiers
- Réflexion sur les thèmes du congrès national et adoption de mandats académiques.

Nous comptons sur ta présence.

Bien cordialement.

Signature



COUPON REPONSE

CONGRES ACADEMIQUE. ROURA

LUNDI 26 ET MARDI 27 JANVIER 2026

NOM :

PRENOM :

STATUT :

ETABLISSEMENT ET COMMUNE:

NUM DE TEL :

• **JE PARTICIPE AU CONGRES**

LUNDI 26 OUI NON

MARDI 27 OUI NON

• **JE PARTICIPE A L'ACTIVITE ESCALADE :**

LUNDI 26 OUI NON

MARDI 27 OUI NON

• **JE SOUHAITE ETRE LOGE LA NUIT DU DIMANCHE 25** OUI NON

• **JE SOUHAITE ETRE LOGE LA NUIT DU LUNDI 26** OUI NON

• **REPAS SUR PLACE : LUNDI 26 **MIDI**** OUI NON

• **REPAS SUR PLACE : MARDI 27 **MIDI**** OUI NON

REMARQUES EVENTUELLES :